



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°48 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le NEUF du mois de MARS, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni à Chambon sur Lac, sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames DECHAMBRE Brigitte, TARTIERE Catherine Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre, PERRON Jacques
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Eglise neuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, CONSTANTIN François
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames SAVOLDELLI Florence, MABRU Michelle Monsieur DUBOURG Sébastien,
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 34

Pouvoirs : Mme MONESTIER Séverine à Mr GAY Lionel, Mr AURIACOMBE Stéphane à DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Monsieur EYRAGNE Jean-Marc

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, BOISSARD Michel

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Création d'une commission spécifique « Action Sociale »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
Vu la délibération n° 16 / 2020 en date du 10 Juillet 2020 créant les commissions thématiques pour la nouvelle mandature, et notamment la Commission « Solidarité Territoriale » ;
Vu la délibération n° 134 / 2020 en date du 3 Décembre 2020 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale » ;

Pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives, des besoins exprimés et des nouvelles réflexions à conduire, Monsieur le Président propose d'adjoindre une commission spécifique « Action Sociale » à la Commission « Solidarité Territoriale » qui pourrait être composée d'Elus municipaux.

Celle-ci aura en charge les questions liées à :

- La mise en œuvre de contrats de partenariats et de projets en lien avec la jeunesse et la petite enfance ;
- La mise en place et gestion d'un Accueil de Loisirs communautaire Sans Hébergement Itinérant ;

- La réalisation d'un schéma d'organisation et de coordination des CLSH, crèches et haltes garderie du territoire ;
- La mise en œuvre des missions d'Aide à domicile, de Portage de repas à domicile, d'Animation en faveur du 3^{ème} Age et du Bus des Montagnes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- APPROUVE la création d'une nouvelle commission « Action Sociale » spécifique associée à la Commission « Solidarité Territoriale » ;
- DESIGNER Monsieur le Président comme responsable de l'animation et rapporteur de cette commission.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

